

## Fiche de renseignements

### Travailler de façon efficace avec les Autochtones

Cette fiche de renseignements est conçue pour vous donner des suggestions pratiques afin d'établir une relation avec les membres des collectivités autochtones et de travailler avec une personne autochtone qui peut avoir été victime de la traite. La fiche peut être imprimée aux fins de référence.

Ce document s'inspire de la publication *Working Effectively with Aboriginal Peoples*, de Robert PC Joseph et Cynthia F. Joseph (p. 164-167, deuxième édition, 2007). Adapté et reproduit avec la permission expresse d'Indigenous Corporate Training Inc., North Vancouver, C.-B.

---

#### Approche suggérée pour établir une relation avec les membres des collectivités autochtones :

#### À FAIRE

- Faire des recherches sur la collectivité, y compris les organismes dirigeants du conseil de bande, avant de communiquer avec les membres de la collectivité.
- Prévoir les activités en tenant compte du moment où surviennent des événements comme la pêche, la cueillette des baies ou un décès dans la collectivité, et y répondre de façon appropriée.
- Remercier la collectivité pour l'invitation sur son territoire traditionnel. Par exemple, « Je voudrais remercier les \_\_\_\_\_ Premières nations d'avoir accepté de nous rencontrer et de nous avoir invités sur leur territoire traditionnel. »
- Essayer d'établir une relation avec la collectivité autochtone et de la rencontrer avant d'avoir besoin de quelque chose. Informer les personnes que vous souhaitez établir une relation à long terme.
- Reconnaître que de nombreuses dynamiques sont en jeu lorsqu'on travaille avec des peuples et des organismes autochtones, essayer d'apprendre ces dynamiques à l'avance.
- Être conscient que chaque collectivité, y compris le conseil de bande, peut avoir un processus unique pour la communication interne entre ses membres et pour la prise de décisions. Ces processus de communication et de prise de décisions peuvent avoir une incidence sur la capacité de votre organisme à travailler efficacement avec ces collectivités. Il vaut mieux essayer d'éclaircir ces processus avant de prendre des décisions obligatoires.
- Envisager de s'habiller simplement pour travailler dans une collectivité autochtone. Dans de nombreux cas, les bureaux du conseil de bande ont des codes vestimentaires plus décontractés que d'autres bureaux et lieux de travail.



Ministère de la Justice  
Bureau de lutte contre la traite des personnes en  
Colombie-Britannique

- Connaître la différence entre un chef de bande et un chef héréditaire lorsque vous rendez visite à une collectivité autochtone.
- Se préparer à rencontrer à la fois le chef de bande et le chef héréditaire au moment de travailler avec une collectivité autochtone.
- Honorer toutes vos promesses et ententes, surtout vos accords verbaux. Traditionnellement, les collectivités autochtones sont des sociétés orales; les promesses et les ententes verbales ont plus de poids que les ententes écrites.
- Être conscient que votre désignation professionnelle (par exemple, travailleur social) peut créer une certaine tension lorsque vous travaillez avec des membres de la collectivité autochtone. Définissez clairement votre rôle et vos intérêts lorsque vous travaillez avec des membres de la collectivité autochtone.
- Être conscient que les droits des Autochtones sont gérés collectivement, et que la collectivité tout entière pourrait être impliquée dans le processus décisionnel.
- Être conscient que la survie culturelle est une motivation fondamentale du processus décisionnel d'une collectivité autochtone.
- S'attendre à participer aux événements culturels et demander des conseils en matière de protocole auprès de l'hôte.
- Demander à la Première nation de quelle façon elle veut être consultée. Quelles sont leurs attentes?
- Mettre de côté les idées préconçues et les préjugés lorsque vous travaillez avec les membres d'une collectivité autochtone.



Ministère de la Justice  
Bureau de lutte contre la traite des personnes en  
Colombie-Britannique

**Domaines de conflit ou de préoccupation possibles, qui peuvent gêner l'établissement et le maintien d'une relation avec les membres de la collectivité autochtone :**

## **À NE PAS FAIRE**

- Utiliser des acronymes dans vos communications avec les membres de la collectivité autochtone.
- Utiliser des expressions familières dans vos communications avec les membres de la collectivité autochtone.
- Utiliser des termes gouvernementaux, comme « intervenants », pour décrire votre relation avec les membres de la collectivité autochtone.
- Leur dire que vous avez un calendrier et qu'ils doivent s'y plier.
- Leur dire à quelles dates les réunions auront lieu, au lieu de leur demander quelles dates conviendraient le mieux à leur collectivité.
- Se rendre dans la collectivité avec une ébauche de plan terminée pour votre projet avant le début de la consultation.
- S'attendre à consulter la même collectivité de la même façon sur des questions différentes.
- S'attendre à consulter différentes collectivités de la même façon sur des questions semblables.
- Supposer qu'une bande est nécessairement sur son propre territoire; de nombreuses bandes ont été déplacées d'un endroit à l'autre par le gouvernement colonial.
- Confondre potluck (repas-partage) et potlatch, ou réservations avec réserves.
- Les appeler des Indiens ou des indigènes, au lieu d'utiliser les termes « peuples autochtones », « membres de la collectivité autochtone » ou « Premières nations ».
- Dire « certains de mes meilleurs amis sont des Autochtones, des Indiens ou des membres des Premières nations ».
- Leur dire que nous devrions tous être égaux.
- Imposer ou prévoir un contact visuel direct.
- Se sentir obligé de répondre ou de combler les silences pendant les discussions. Ces périodes de silence peuvent être plus longues que ce à quoi vous êtes habitué, et elles peuvent être nécessaires pour la formulation des pensées. Essayer de s'assurer que la personne qui parle a terminé avant de contribuer à la conversation.
- Dire « vous n'avez pas l'air autochtone ».
- Émettre des hypothèses.



Ministère de la Justice  
Bureau de lutte contre la traite des personnes en  
Colombie-Britannique